

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 23 OCTOBRE 2008

### DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AUPRES DE DIFFERENTES ADMINISTRATIONS



#### Conseiller Défense :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer un Conseiller chargé de la défense. Monsieur Bernard GARIBAL se porte candidat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme M. Bernard GARIBAL, Conseiller chargé de la défense.



#### Représentant auprès de Tarn Habitat :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir nommer un élu qui sera le représentant du Conseil auprès de Tarn Habitat. Mesdames FELIU et GARIBAL se portent candidates.

Après en avoir délibéré par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide de désigner Mme FELIU comme déléguée titulaire et Mme GARIBAL comme déléguée suppléante.



#### Correspondant communal pour la « pandémie grippale » :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir nommer un élu représentant la Commune auprès de la Préfecture pour lutter contre la « pandémie grippale ». Madame COUGNENC Claude se porte candidate.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide de désigner Mme COUGNENC comme correspondant de la pandémie grippale auprès des services de la Préfecture.



#### Représentant communal auprès du CNAS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer un Conseiller chargé de représenter la Commune auprès du CNAS. Monsieur Denis CHAGUE se porte candidat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme M. Denis CHAGUE, Conseiller chargé de représenter la Commune auprès du CNAS.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



#### Fêtes estivales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année, suite aux fêtes estivales organisée sur la Commune par plusieurs associations, il y a lieu de reverser à ces associations les droits de place perçus lors des fêtes.

Soit pour :

Office du Tourisme : **fête du sabot : 753 € ; Vide grenier : 2 467 €.**

Syndicat de l'ail : **fête de l'ail : 1 925 €.**

Lautrec Synergie : **fête pain et saveurs : 695 €**



#### Soutien au 8<sup>ème</sup> RPIMA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs mois le 8<sup>ème</sup> Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine de Castres est engagé en Afghanistan dans des opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU.

Au-delà de ses missions strictement militaires, le 8<sup>ème</sup> RPIMA est amené à conduire des projets réalisés au profit des populations civiles dans les domaines des infrastructures, de l'éducation ou de l'assistance sanitaire....

Afin de manifester un soutien local au Régiment dans ses actions au profit des populations civiles dans la cadre d'un dispositif organisé par la Ministère de la Défense, et relayé par l'Association des Maires du Tarn, il est proposé aux Collectivités de contribuer au financement d'un projet civil identifié et réalisé par le 8<sup>ème</sup> RPIMA. Le Conseil Municipal sera pleinement informé de la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 7 abstentions, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 300 € pour contribuer au projet civil initié par le 8<sup>ème</sup> RPIMA de Castres.

## **DENONCIATION DE CONVENTIONS**



### *Ecole Nationale de Musique et de Danse du Tarn :*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est signataire d'une convention avec l'Ecole Nationale de Musique et de Danse du Tarn. Cette convention fait de la Commune un partenaire financier de l'école et l'oblige à participer aux frais de scolarité des enfants, qui, domiciliés sur son territoire suivent des cours au sein de cette école.

Considérant le coût très important demandé à la Commune pour sa participation aux frais de scolarité (environ 380 € par enfant) et considérant que nous avons sur notre territoire une école de musique qui propose quasiment tous les instruments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant au maintien de cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dénoncer la convention qui lie la Commune à l'Ecole Nationale de Musique et de Danse du Tarn.



### *Location d'un local à la Chambre d'Agriculture :*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Chambre d'Agriculture loue depuis plusieurs années à la Commune, un local situé au rond point du Mercadial. Ce local est depuis 1998 mis à disposition à titre gratuit. Le Conseil en avait décidé ainsi lors d'une de ses séances, pour compenser les travaux réalisés dans ces locaux par la Chambre d'Agriculture.

Cela fait maintenant 10 ans que la Chambre d'Agriculture occupe les locaux gratuitement, Monsieur le Maire, considérant que les travaux sont largement amortis, propose au Conseil Municipal de réviser le contrat de bail et de fixer un loyer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réviser le contrat de location et de proposer un loyer à hauteur de 800 € par mois ;



### *Location de l'ALGECO :*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune loue à la société BPM, un vestiaire mobile type « Algéco » depuis novembre 2001. Ce vestiaire était nécessaire à l'école de foot pour pouvoir loger les enfants lors des matches le samedi.

Considérant que le prix de la location augmente chaque année et nous revient pour l'année 2008 à 2 016 €, la Commission sports et Associations sportives propose d'acheter ce vestiaire. M. METAHRI, informe la Conseil qu'après négociation avec la société BPM, l'Algéco pourrait nous être cédé pour la somme de 800 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter ce vestiaire mobile pour la somme de 800 € HT ;

## **MAINTENANCE DES LOGICIELS DE LA MAIRIE : MODIFICATION DES TARIFS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance et de mise à disposition des logiciels du secrétariat de la Mairie arrive à son terme le 31 décembre 2008. La Société JVS Mairistem, prestataire de service nous propose de renouveler ce service pour un prix de 3 306.94 € par an pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, considérant que le package de logiciels, et le service d'assistance et de maintenance fonctionne bien et correspondent aux besoins du secrétariat de la Mairie, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de fourniture des logiciels de la Mairie et le contrat de maintenance avec la société JVS Mairistem pour un montant annuel TTC de 3 306.94 €. Ce contrat court à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une durée de 3 ans.

### **EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE AU LIEU DIT « LE BATUT »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDET doit réaliser des travaux d'extension de réseaux au lieu dit « Le Batut » pour desservir en électricité trois parcelles constructibles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis du SDET pour 8 861.87 €.

### **ECOLE : SUBVENTIONS CADEAUX DE NOEL ET CLASSE DE NEIGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Affaires scolaires lors de sa dernière séance a examiné les différentes demandes de l'école et propose d'attribuer les subventions suivantes :

Concernant la subvention jouets de Noël, la commission propose de conserver la même somme par enfant que l'an passé à savoir 8.50 €, soit  $8.5 \times 201 = 1708.5$  € ;

Cette année la Classe de neige aura lieu du 5 au 9 janvier 2009 à Ascou Palhières. Le budget a augmenté par rapport à l'année dernière (augmentation du transport et du séjour). La commission propose d'augmenter la subvention et de passer la participation par enfant à 45 € (au lieu de 40.35 €), soit un total de subvention de 1 215 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la Commission des Affaires scolaires et de verser une subvention de 1 708.50 € pour les jouets de Noël et une subvention de 45 € par enfant partant en classe de neige.

### **MODIFICATION DU PRIX DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année notre prestataire de service pour la restauration scolaire « Occitanie Restauration » a augmenté ses tarifs. Cette année l'augmentation est de 3 %. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer quant à une éventuelle augmentation de notre tarification et propose une augmentation égale à celle de notre prestataire de service.

Après en avoir délibéré par 2 abstentions et 17 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- d'augmenter les tarifs des repas de la cantine de 3%. Les repas passeront ainsi de 3.06 € à 3.15 €.(ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2008)
- de fixer un tarif spécial pour les personnes qui mangeraient de façon occasionnelle à la Cantine soit 3.95 € le repas. Cette tarification, quant à elle, sera mise en place à la rentrée de septembre 2009.

### **GESTION DU PERSONNEL**

➤ *Modification du temps de travail de 2 agents :*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un de nos agents du service administratif a demandé sa mutation et est parti travailler sur une autre Commune. Le secrétariat de la Mairie se retrouve donc avec deux agents au lieu de trois. La Commission du personnel plutôt que de remplacer cet agent, propose de répartir ses missions entre les agents restants et de modifier le temps de travail d'un d'entre eux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a depuis la rentrée de septembre, avec l'ouverture d'un poste supplémentaire à l'école de Lautrec, un surcroît de travail au niveau du ménage des locaux. La commission du personnel et la commission des affaires scolaires, proposent pareillement d'augmenter le temps de travail d'un agent pour qu'elle puisse faire des travaux de ménage après l'école. Cette augmentation du temps de travail serait de une heure par jour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'augmenter les heures de l'agent administratif, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2008.
- d'augmenter les heures de l'ATSEM, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

#### ➤ Recrutement de 2 agents au service scolaire :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les deux contrats aidés, recrutés en octobre 2006 à l'école arrivent à terme le 31 octobre. Ces agents avaient été recrutés pour venir renforcer l'équipe des agents travaillant au groupe scolaire (aide au repas, animation de la pause méridienne, surveillance de la sieste, ménage des locaux, accueil de classe à la médiathèque, aide à la médiathèque). Considérant que les effectifs de l'école ont augmenté à la rentrée 2008 et qu'il est nécessaire de maintenir ce renfort à l'école pour cette année scolaire, la commission des affaires scolaires et la commission du personnel propose au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au recrutement de deux agents pour une durée de 8 mois. Le recrutement pourrait s'opérer de la façon suivante : conserver un des agents recruter dans le cadre d'un CAE et lui proposer un contrat à durée déterminé pour qu'elle continue sa mission d'animation à la pause méridienne et à la médiathèque et recruter un nouvel agent dans le cadre d'un CAE pour remplir des missions d'aide au repas, de surveillance de la sieste et de ménage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de recruter un CAE à hauteur de 24h00 par semaine pour une durée de 8 mois, pour venir en renfort au service scolaire. Ses principales missions seront : aide à la cantine, surveillance de la sieste, nettoyage des locaux
- de prolonger le contrat de l'agent d'animation dans le cadre d'un contrat à durée déterminé de droit commun de 6 mois. Ses principales missions seront : animation de la pause méridienne, accueil de classe à la médiathèque et renfort aux ATSEM.

## **ACHAT DE MATERIEL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tractopelle de la Commune commence à vieillir et qu'il tombe de plus en plus souvent en panne. Cela nous amène à engager des frais de réparation relativement importants.

Considérant l'utilité d'un tel engin sur la commune pour l'entretien de son patrimoine et sa fréquence d'utilisation par les services techniques de la Mairie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'investir dans un nouveau tractopelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter un nouveau tractopelle d'un montant maximum de 26 600 € HT et demande à Monsieur le Maire de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DGE 2009 pour le financement de cet achat. Le plan de financement pourrait être le suivant : DGE 50% de 26 600 € Commune 50% de 26 600 €.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

#### ➤ Modification des horaires de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission du personnel lors de sa dernière, propose de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie. Cette modification est due en partie à la diminution des effectifs du service administratif et au besoin de ce dernier de pouvoir se concentrer et ainsi avancer sur la gestion de dossiers de fond. L'ouverture sur de trop longues plages horaires ne permet pas ce travail dans des conditions optimum.

Après avoir réaliser une enquête de fréquentation au secrétariat de Mairie, il est proposé de modifier les heures d'ouverture de la façon suivante :

**En temps scolaire :**

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
<b>8h30/12h00</b>	<b>ouvert</b>	<b>ouvert</b>	<b>ouvert</b>	<b>ouvert</b>	<b>ouvert</b>	<b>Ouvert (9h00/12h00)</b>
<b>13h30/17h30</b>	<b>fermé</b>	<b>ouvert</b>	<b>fermé</b>	<b>ouvert</b>	<b>fermé</b>	<b>fermé</b>

**Hors temps scolaire (vacances)**

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
<b>8h30/12h00</b>	<b>ouvert</b>	<b>ouvert</b>	<b>ouvert</b>	<b>ouvert</b>	<b>ouvert</b>	<b>Fermé</b>
<b>13h30/17h30</b>	<b>fermé</b>	<b>fermé</b>	<b>fermé</b>	<b>fermé</b>	<b>fermé</b>	<b>fermé</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider les horaires proposés par la Commission du Personnel tel que présentés ci-dessus.

➤ **Dépôt des archives communales aux Archives Départementales :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que consécutivement à la visite des Archives Départementales du Tarn le 18 mai 2000, un procès verbal d'inspection a été dressé faisant état de la présence d'archives anciennes conservées à la Mairie.

Conformément aux dispositions du code du Patrimoine (art L212-11), la commune de Lautrec comptant moins de 2 000 habitants, envisage le dépôt aux Archives Départementales des archives anciennes dont voici le détail :

- Cadastre de 1599-1601 soit 5 volumes 40 cm.
- Délibération du bureau de bienfaisance : 26/09/1774 ; 9/04/1792 ; 3/01/1826 ; 7/03/1886 ;

Il est rappelé que la Commune conserve la propriété des documents déposés, tandis que les Archives Départementales en assurent le classement, la conservation (voire la restauration) et la communication au public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer les archives anciennes de la Commune aux Archives Départementales du Tarn.

➤ **CDG81 : renouvellement d'affiliation volontaire :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les demandes de renouvellement d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés (TRYFIL) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) auprès du Centre de Gestion du Tarn.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer de façon favorable à ce renouvellement d'affiliation volontaire pour le SDIS et pour TRIFYL auprès du Centre de Gestion de la fonction publique du Tarn ;

➤ CCAS :

- Composition du Conseil d'Administration :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aux termes des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, ce dernier fixe librement le nombre des membres du Conseil d'administration dans la limite de 8 membres élus (représentant le Conseil) et 8 membres nommés (représentant les Associations oeuvrant dans le secteur social).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que sur La Commune les membres élus étaient au nombre de 6 et les membres désignés au nombre de 6. Il propose au Conseil de bien vouloir porter ce nombre à 8 comme la loi l'autorise.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le conseil Municipal décide de fixer la composition du Conseil d'administration comme suit :

- 8 membres élus ;

- 8 membres nommés ;

Soit au total 16 personnes, plus le Président qui est le Maire

- Election des membres du Conseil d'Administration :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des membres qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Ont été élus : Mmes BALSSA, FELIU, COUGNENC, LUGAN, GARIBAL, RODIERE et MOLINIER et M. BERTRAND.

➤ Achat matériel divers :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat de plusieurs équipements nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux.

Pour les services techniques, Monsieur le Maire propose l'achat d'une remorque qui servirait essentiellement de support à l'aspirateur de feuilles et au transport du petit matériel ;

Pour le service entretien de l'école, Mme HOMS propose l'achat d'une machine à laver le linge pour remplacer l'ancienne qui ne fonctionne plus et l'achat d'étendoirs pour faire sécher les bavoirs des maternelles.

Il est également proposé par la Commission Espaces Verts l'achat d'un panneau d'information pour le lotissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1)- d'acheter une remorque pour un montant maximum de 3 200 € TTC ;

Article 2)- d'acheter un lave linge et deux étendoirs pour montant maximum de 500 € TTC ;

Article 3)- d'acheter un panneau d'information pour un montant maximum de 508 € TTC ;

Article 4) donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour passer commande et réaliser ces achats.

➤ Vente de matériel :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tractopelle, affecté à l'équipe des services techniques de la Commune, commence à donner certains signes de fatigue.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'achat faite par Monsieur Jean-Marc SOMPAYRAC qui propose d'acheter le tractopelle pour 4 200 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de céder le tractopelle à Monsieur Jean-Marc SOMPAYRAC pour la somme de 4 200 €.